



Union of Municipalities  
of New Brunswick

Union des municipalités  
du Nouveau-Brunswick



# Consultations Prébudgétaires 2026

L'Union des Municipalités du Nouveau-Brunswick

[www.umnb.ca/consultationsprebudgetaires](http://www.umnb.ca/consultationsprebudgetaires)

---

# Résumé

En 2025, les municipalités ont investi un montant total de 1 423 G\$ en matière de dépenses liées aux services dans la province du Nouveau-Brunswick[1], soit une augmentation de 18 % comparativement à l'année précédente (1 205 G\$). Un tout récent rapport émis par David Campbell (Jupia Consultants, 2025) souligne que le Nouveau-Brunswick possède le nombre de travailleurs municipaux par 10 000 résidents le 2<sup>e</sup> plus bas au pays, mais que ses travailleurs demeurent 22 % plus productifs que dans l'ensemble du secteur gouvernemental.[2] Les gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick sont parmi les plus productifs au pays, ce qui contribue à maximiser les investissements provinciaux tout en fournissant des retombées tangibles pour les collectivités à la grandeur de la province.[3]

L'UMNB a constaté avec plaisir les investissements réalisés par le gouvernement provincial suite aux précédentes recommandations incluses dans notre soumission prébudgétaire pour le budget 2025-2026. Ces investissements comprennent l'allocation de fonds pour des tours additionnelles de téléphonie cellulaire, un plus grand engagement financier pour des infrastructures municipales essentielles, comme des systèmes d'aqueduc et d'égouts pour les nouvelles habitations, de même que des fonds additionnels pour renforcer les services prodigués dans les refuges pour sans-abris partout dans la province. Nous avons aussi noté un soutien pour un projet communautaire pilote de l'UMNB selon lequel des municipalités nouvellement constituées reçoivent un appui additionnel dans les domaines des finances et de la planification opérationnelle afin de les aider à bâtir leur capacité interne. Finalement, le modèle de financement, attendu depuis longtemps, destiné au renouvellement des immobilisations et de la capacité fiscale municipale, est mis à la disposition des gouvernements locaux pour le présent exercice financier. Cela aidera les municipalités à accroître leur capacité de gestion des actifs et des infrastructures, plus spécialement quand on sait que le déficit estimatif de 2,5 G\$ en infrastructure auquel font face les municipalités demeure un obstacle de taille à une croissance économique accrue au sein de la province.

Nous voulons aussi féliciter le gouvernement provincial pour sa publication récente d'un bulletin des progrès, qui démontre une augmentation des mises en chantier à la grandeur de la province. En tant que secteur, les municipalités demeurent engagées à soutenir la création de logements plus abordables pour tous les Néo-Brunswickois.

Nous sommes conscients que nous vivons toujours des moments d'énormes bouleversements politiques, économiques et sociaux, sur de nombreux fronts. Et, en raison des changements d'orientation des liens commerciaux, des tensions géopolitiques grandissantes et de la plus grande méfiance du public à l'endroit des institutions, la route qui s'ouvre devant nous est incertaine. C'est pourquoi il est plus important que jamais auparavant de nommer ces défis, haut et fort, et de les aborder directement, de concert, en tant que partenaires égaux du gouvernement déterminés à servir tous les Néo-Brunswickois.

Il est évident que le gouvernement provincial a fait de grands efforts pour édifier une fondation visant des changements transformateurs en 2025. Avec l'établissement de nouvelles cliniques de prestation de soins en collaboration, l'augmentation des mises en chantier et les changements dans les accords commerciaux internes, la voie vers ces changements transformateurs est en train de prendre forme.

*[[1] Données liées aux dépenses totales en matière de services pour toutes les municipalités en 2025 selon les Données de statistiques municipales. Il faut noter que cela n'inclut pas les montants totaux d'investissements/de dépenses en capital effectués par les gouvernements locaux.*

*[2] David Campbell, [Considerations on the Potential Impact of Sharing HST Revenue with Municipalities](#), 2025. (p. 5).*

*[3] David Campbell, [Considerations on the Potential Impact of Sharing HST Revenue with Municipalities](#), 2025. L'auteur signale que « la productivité du travail pour les services des gouvernements municipaux est de 22 pour cent plus élevée que celle de l'ensemble du secteur gouvernemental, et le double de celle du pays en entier. » (p.28).*

# Résumé

Nous voulons que le message collectif des gouvernements locaux de tout le Nouveau-Brunswick, avant la publication imminente du budget provincial, soit bien clair : les opportunités de changements générationnels, tout particulièrement dans le domaine de la nouvelle croissance économique, seront possibles seulement si « **les chemins permettent de monter assez haut pour les atteindre.** »

À l'heure actuelle, l'infrastructure construite nécessaire pour capitaliser sur les opportunités générationnelles en matière de croissance économique est insuffisante. C'est pourquoi les recommandations qui suivent sont centrées sur l'importance de continuer à favoriser les investissements significatifs en infrastructure en 2026-2027. Elles sont soumises au nom de notre organisation, forte de ses 60 municipalités membres.



## Recommandations avant le budget provincial 2026-2027

**Recommandation #1 :** Que le gouvernement provincial s’engage à doubler les fonds provinciaux existants fournis aux gouvernements locaux en matière de logement et d’infrastructure, afin de maintenir le rythme de développement nécessaire.

**Recommandation #2 :** Que le gouvernement provincial s’engage à mettre à jour et à rendre opérationnelle la stratégie « Des surfaces aux services; une stratégie de transport inclusive et durable pour la province du Nouveau-Brunswick, 2017-2037 » afin de remédier à l’insuffisance du transport dans nos collectivités locales.

**Recommandation #3 :** Que le gouvernement provincial s’engage à l’endroit d’un fonds consacré au gouvernement numérique et au partage des services afin d’aider les gouvernements locaux à construire et adapter leur capacité numérique en matière d’infrastructure, dans un espace technologique en évolution constante.

**Recommandation #4 :** Que le gouvernement provincial s’engage à l’endroit d’un fonds municipal d’adaptation et d’atténuation climatique pour tous les gouvernements locaux afin de les aider à entreprendre les actions nécessaires sur le terrain concernant le climat, incluant leur intégration dans la gestion des actifs et de l’infrastructure.

**Recommandation #5 :** Qu’on permette à l’UMNB d’élargir ses services afin de soutenir les gouvernements locaux et de les aider à construire leur capacité interne.

# À propos de l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB)

L'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB) est une association bilingue de 60 gouvernements locaux de tailles diverses, qui représente plus de la moitié de la population du Nouveau-Brunswick. Depuis 1994, l'UMNB milite avec ardeur pour la création de collectivités fortes et durables à la grandeur de la province.

À l'UMNB, nous engageons le dialogue et nous collaborons activement avec toutes les municipalités du Nouveau-Brunswick, afin de mettre en place des collectivités dynamiques et durables, en défendant les intérêts de nos membres et en leur fournissant des services précieux. Notre organisation a pris l'engagement de confier sa gestion à ses membres et elle sert à la fois de voix et d'autorité pour les gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick en s'efforçant d'assurer une représentation efficace à chacun de ses divers membres.

Nos membres déterminent activement les priorités et les politiques de l'UMNB par l'entremise de résolutions présentées par les membres, dans des réunions régionales de zones et des comités internes, et par priorisation stratégique lors de notre assemblée générale annuelle. Ce processus collaboratif de prise de décision permet à nos membres de relever leurs défis locaux et de partager des solutions efficaces pour, en fin de compte, améliorer la qualité de vie de leurs citoyens.

En 2024, l'UMNB a effectué une fusion avec l'Association des cités du Nouveau-Brunswick, leur union constituant une réponse pratique à des préoccupations découlant du processus de réforme municipale mandaté par le gouvernement provincial. Cette fusion renforce notre habileté à présenter un front uni, afin d'aborder collectivement les défis que nous rencontrons.

## **Recommandation #1**

**Que le gouvernement provincial s'engage à doubler les fonds provinciaux existants fournis aux gouvernements locaux en matière de logement et d'infrastructure, afin de maintenir le rythme de développement nécessaire.**

Le rétablissement d'Habitation Nouveau-Brunswick en 2023 a constitué un important pas en avant, en assignant à un service particulier le traitement des défis liés au logement au niveau provincial. Ce service poursuit son travail de construction d'une capacité interne. L'UMNB aimerait que nous reconnaissions collectivement le travail fructueux de ce service en 2025, en souhaitant la poursuite des efforts sur cette lancée. Le service a articulé une définition claire de l'abordabilité, en reliant celle-ci au revenu, allant ainsi au-delà de la définition traditionnelle de la SCHL, qui la situait à 30 % du revenu d'un ménage. Cela donne de bonnes indications aux gouvernements locaux, qui s'efforcent de soutenir à la fois les promoteurs privés et ceux sans but lucratif qui désirent construire des unités de logements plus abordables ou des logements mixtes dans nos villes et nos cités.

L'an dernier ont également eu lieu la signature et le déploiement de l'accord fédéral-provincial sur 10 ans concernant le « Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement » visant à soutenir les gouvernements municipaux par rapport à la création ou au redéveloppement des infrastructures municipales, comme les réseaux d'eau potable et d'eaux usées, qui sont essentielles au développement immobilier. Les frais de planification, ainsi que les frais de construction antérieurs au développement, comme les études géotechniques, l'élaboration de budgets de construction à long terme et de budgets de logements pro forma, ainsi que l'incorporation de pratiques d'efficacité énergétique, continuent d'augmenter pour les promoteurs. Afin de favoriser la croissance du parc de logements abordables partout dans la province, nous exhortons la Société de développement régional à continuer de financer vigoureusement le « Fonds pour la préconstruction et les infrastructures de logement » qui aide à compenser ces coûts.

En raison de la publication imminente de la stratégie de développement économique du gouvernement provincial, de la concentration du gouvernement fédéral sur les infrastructures de défense et d'une économie nationale de plus en plus interconnectée, les municipalités doivent se tenir à l'avant-garde. Tous ces objectifs passent directement par les cités, les villes, les villages et les collectivités rurales de notre province. Un investissement dans les infrastructures municipales est un investissement direct dans notre capacité de mettre des produits sur le marché et d'établir des collectivités capables d'attirer les résidents dont les entreprises ont besoin pour prospérer.



## Voici ce dont les municipalités ont besoin :

- Le doublement du Programme de logement locatif abordable (PLLA) existant d'Habitation Nouveau-Brunswick.
- La fourniture de plus de financement pour le nouveau « Fonds de capital pour l'acquisition de logements communautaires » visant à aider le secteur des logements communautaires dans l'acquisition d'immeubles locatifs afin de maintenir la possibilité de location de logements abordables, et ce, dans le but d'empêcher que davantage d'individus se retrouvent sans abris.
- Le doublement du Fonds pour la préconstruction et les infrastructures de logement existant disponible par l'entremise de la Société de développement régional, qui passerait de 22 M\$ à 44 M\$.
- La création d'un système de suivi interne chez Habitation Nouveau-Brunswick afin de déterminer la typologie des logements en cours de construction et de rendre ces données publiques mensuellement.

## **Recommandation #2:**

**Que le gouvernement provincial s'engage à mettre à jour et à rendre opérationnelle la stratégie « Des surfaces aux services; une stratégie de transport inclusive et durable pour la province du Nouveau-Brunswick, 2017-2037 » afin de remédier à l'insuffisance du transport dans nos collectivités locales.**

La question du transport est toujours un obstacle majeur à la croissance économique et à la productivité partout dans la province. Un manque d'options de transport, plus particulièrement dans les régions rurales, empêche l'accès à des soins de santé, des emplois et des services communautaires nécessaires, tout en accentuant les défis liés à l'abordabilité pour les Néo-Brunswickois. Cela empêche aussi la croissance de la population, de même que la rétention nécessaire pour soutenir les employeurs de tailles diverses du secteur de l'industrie et du commerce. Étant donné que la province doit rendre publique sa stratégie économique de développement, au cours des semaines à venir, c'est maintenant le moment idéal pour désigner un ministre responsable du transport et établir un fonds pour soutenir l'interconnectivité du réseau en cours de développement.

La stratégie provinciale sur le transport, Des surfaces aux services, fêtera ses 10 ans l'an prochain, alors que plusieurs de ses recommandations demeurent encore sans réponse. Un rapport de 2023 de Statistique Canada démontrait que les Néo-Brunswickois dépensaient alors, en moyenne, 18,4 % du revenu de leur ménage pour le transport, comparativement à seulement 16,7 % en 2021. Ce rapport met en lumière le transfert historique des services de transport privés défaillants des années 1970, en les plaçant sous la responsabilité des plus grands centres urbains du Nouveau-Brunswick et encourage la province à s'orienter vers une vision intégrée du transport.

Ce rapport, élaboré en partenariat avec certains des plus grands experts du Nouveau-Brunswick dans le secteur du transport, détermine avec précision les changements politiques et législatifs nécessaires, de même que les ministères concernés, allant même un peu plus loin en assignant à des ministères provinciaux spécifiques des rôles et des responsabilités à mettre en œuvre. Le gouvernement provincial doit accorder la priorité à la mise à jour de ce rapport, afin de rendre opérationnelles les modifications nécessaires en matière de politiques et de législation, et soit accorder à un ministère les ressources et l'expertise interne nécessaires pour mener à bien ce mandat ou créer un nouveau ministère mandaté d'une directive claire. Il est temps de mettre en œuvre la recommandation #5 de la stratégie, d'élaborer un plan d'action immédiat pour la rendre opérationnelle et de mobiliser les fonds fédéraux nécessaires pour la réaliser.



## **Voici ce dont les municipalités ont besoin :**

- Que le gouvernement provincial mette en œuvre une « vision de la mobilité » élargie comprenant le transport en commun, les services d'autobus, des options interexploitables, ainsi que des services ferroviaires pour voyageurs.
- Un calendrier concrétisé pour la mise en œuvre d'une stratégie provinciale de transport ralliant les organismes de transport existants qui fonctionnent présentement indépendamment d'un réseau de transport provincial élargi.
- Qu'on désigne un ministère provincial et qu'on lui assigne cette tâche, ou qu'on crée un nouvel organisme qui s'engagera à mettre en vigueur les plans et les services de transport nécessaires dans la province.
- La fourniture de directives claires sur le rôle des commissions de services régionaux découlant du mandat nouvellement assigné pour le transport.
- Un engagement provincial de financement pour dynamiser les infrastructures existantes de transport et pour en construire de nouvelles.

### **Recommandation #3:**

**Que le gouvernement provincial s'engage à l'endroit d'un fonds consacré au gouvernement numérique et au partage des services afin d'aider les municipalités à construire et adapter leur capacité numérique en matière d'infrastructure, dans un espace technologique en évolution constante.**

Un leadership de confiance requiert de la transparence, de l'adaptabilité et de l'efficacité, qui sont tous des objectifs partagés par le gouvernement provincial actuel. Ces dernières années, les gouvernements locaux ont perçu un accroissement de l'intérêt public et de la participation, par l'entremise des plateformes de médias sociaux, des processus de consultation sur les priorités fondamentales des gouvernements, comme les plans municipaux, ainsi que des réunions de conseils en personnes et des requêtes liées au droit à l'information. Forts de ce constat, les gouvernements locaux ont fait de grands efforts pour mettre à jour leur capacité technologique interne afin de s'ajuster à ce monde en constante évolution.

Divers outils sont maintenant disponibles, comme par exemple e-Scribe, pour aider à moderniser les communications, la classification et la gestion des documents, de même que l'efficacité opérationnelle globale et l'expérience citoyenne. Les gouvernements locaux s'intéressent aussi aux technologies basées sur l'IA et examinent de quelle manière celles-ci pourraient accroître leur capacité et améliorer les services fournis au public. Les municipalités sont en train d'adopter l'IA, mais davantage d'éducation et de formation sont nécessaires pour s'assurer que les conseils en font usage de la façon optimale, en conformité avec la protection de l'information et la souveraineté des données.

### **Voici ce dont les municipalités ont besoin :**

- Un engagement de financement provincial pour la modernisation numérique des services gouvernementaux, incluant des services technologiques améliorés, comme e-Scribe, e-permitting et autres, pour améliorer leur efficacité opérationnelle, la disponibilité des données publiques et les expériences vécues par les citoyens.
- Un renforcement de la capacité des gouvernements locaux quant aux façons d'améliorer la cybersécurité et de protéger les renseignements personnels des citoyens.
- Une formation spécialisée pour les municipalités par rapport aux possibilités et aux risques associés à l'IA.



#### **Recommandation #4:**

**Que le gouvernement provincial s’engage à l’endroit d’un fonds municipal d’adaptation et d’atténuation climatique pour tous les gouvernements municipaux afin de les aider à entreprendre les actions nécessaires sur le terrain concernant le climat.**

En 2025, l’Institut climatique du Canada (ICC) a publié une série d’articles sur les « coûts du changement climatique », afin de documenter les coûts réels liés à l’accélération des dommages climatiques à la grandeur du pays. Des soins de santé au développement immobilier, en passant par les interventions en cas d’urgence, les experts estiment que la facture pourrait grimper jusqu’à 100 G\$ de dépenses annuelles pour répondre aux catastrophes climatiques d’ici 2055.[4]

La crise climatique accélère rapidement, et le Nouveau-Brunswick n’est aucunement protégé contre ses impacts. En 2025, la province a vu comment des conditions de réchauffement, qui ont créé un été chaud et sec, ont engendré un grand nombre d’incendies forestiers. Le ministère des Ressources naturelles a ainsi prévu un déficit de 14 M\$ lié à la suppression des incendies et à la mobilisation nécessaire l’été dernier. Les Néo-Brunswickois continuent de percevoir les impacts d’un climat changeant, par l’entremise de l’érosion côtière et fluviale, qui affecte l’accès à nos voies navigables et nos océans, des éléments essentiels à la croissance de nos économies locales.

Les gouvernements locaux partout au Nouveau-Brunswick ont reçu le mandat de créer des plan locaux d’adaptation et d’atténuation climatique, en soulignant leurs risques et leurs vulnérabilités climatiques, de même que les solutions d’adaptation possibles, d’ici 2030. Cela inclut l’intégration des considérations climatiques dans les prochains plans de gestion des actifs.

[4] Institut climatique du Canada. *Limiter les dégâts : Réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada.* <https://climateinstitute.ca/reports/damage-control/>.



## Voici ce dont les municipalités ont besoin :

- Un renforcement des capacités quant à la façon d'intégrer les considérations climatiques dans les plans locaux de gestion des actifs, les plans municipaux, ainsi que les autres projets sur le terrain.
- Un modèle clair et bien structuré expliquant comment élaborer, avec l'aide d'experts, des plans d'adaptation climatique.
- Avoir accès à des modèles climatiques, des données prévisionnelles et autres, pour se renseigner sur les risques et les vulnérabilités des collectivités.
- Que le gouvernement provincial s'engage à l'endroit d'un fonds provincial distinct pour soutenir la création directe de plans d'adaptation climatique, et non par l'entremise d'un processus basé sur des demandes de financement et assorti d'un fonds compétitif comme l'actuel Fonds en fiducie pour l'environnement.
- Que le gouvernement provincial fournisse à chaque municipalité et chaque région un aperçu complet des risques et vulnérabilités climatiques présents et futurs, sous forme d'outils visuels clairs et mis à jour selon les plus récentes publications sur les données climatiques de l'AR6 du GIEC.
- Que le gouvernement provincial s'engage à financer les éléments d'action et les solutions d'adaptation proposés dans les plans d'adaptation climatique au moyen d'un « Fonds de mise en œuvre climatique » dans lequel pourront être combinés des dollars fédéraux et municipaux.
- Un processus visant à éduquer et soutenir les municipalités côtières sur la façon d'incorporer les recommandations à venir sur « L'état des zones côtières » dans leurs plans et règlements administratifs municipaux afin d'adapter leurs zones inondables.

## **Recommandation #5:**

### **Qu'on permette à l'UMNB d'élargir ses services afin de soutenir les gouvernements municipaux.**

L'UMNB sert les municipalités du Nouveau-Brunswick depuis plus de 30 ans et poursuit sa croissance en tant qu'organisation représentant des collectivités de toutes les tailles et dans les deux langues officielles. L'UMNB est toujours une voix importante pour les gouvernements locaux et elle s'efforce de représenter leurs besoins par l'entremise de multiples plateformes de défense des intérêts.

Plusieurs associations municipales à la grandeur du pays sont soutenues par leurs gouvernements provinciaux dans le renforcement de leurs capacités au sein du secteur municipal au niveau de la prestation de services. Par exemple, tout récemment, la Fédération des municipalités de la Nouvelle-Écosse a reçu du financement de la part du gouvernement provincial pour soutenir les fonctions du personnel assigné au développement minéral et minier, ainsi qu'à l'adaptation et l'atténuation climatique. Ces deux fonctions permettent à l'association municipale de fournir aux membres du soutien additionnel, sur le terrain, au moment où ils apprennent à composer avec les changements aux politiques provinciales. Finalement, cela aide à accroître l'efficacité et l'efficacéité par rapport à l'atteinte des objectifs provinciaux, tout en créant une forte synergie entre les deux ordres de gouvernement.

Nos membres ont continué d'exprimer la nécessité de recevoir plus d'assistance dans la gestion des actifs, ce qui est tout particulièrement urgent étant donné que les municipalités sont les propriétaires et les gestionnaires de la majorité des infrastructures publiques au Canada.[5] Comme la phase 2 de la planification de la gestion des actifs est maintenant obligatoire, et en raison de l'escalade des défis dus au changement climatique, accorder du soutien à l'UMNB constitue la manière la plus efficace de renforcer la capacité des gouvernements locaux, qu'ils soient nouveaux ou élargis, afin de leur permettre de s'orienter sur la voie du succès, dans ce domaine crucial de prise de décisions à long terme.

---

[5] Fédération canadienne des municipalités.

# Conclusion

En raison des fluctuations du contexte géopolitique actuel, il est important d'avoir des gouvernements municipaux forts, dotés des ressources appropriées et prêts à relever n'importe quel défi pour soutenir nos résidents communs. Nous devons travailler tous ensemble afin de réfléchir à des moyens différents de financer et d'offrir les services nécessaires à tous les Néo-Brunswickois, et ce, afin que nos collectivités puissent prospérer.

Lorsque les gouvernements locaux et le gouvernement provincial travaillent en partenariat pour offrir aux Néo-Brunswickois un encadrement de confiance, nous assurons une saine gestion des dollars publics et nous réalisons des investissements judicieux capables de transformer notre vision commune en réalité.



## Réponse au GNB « Décisions difficiles : planification du budget 2026-2027 »

Dans le cadre de sa préparation pour le budget provincial à venir de 2026-2027, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a publié un document conceptuel intitulé « Décisions difficiles » visant à recueillir l'opinion du public. Ce qui suit constitue la réponse de l'UMNB par rapport aux options proposées mises de l'avant dans ce processus de consultation :

### **Amélioration de l'efficacité au niveau de la santé et des soins de longue durée :**

L'UMNB soutient les efforts recommandés par rapport au « transfert de patients occupant des lits d'hôpitaux vers des établissements de soins de longue durée afin de leur prodiguer les soins nécessaires dans un milieu plus approprié, à moindre coût », qui correspondent directement à notre résolution U-25-02, récemment adoptée[6].

### **Rationalisation/dessaïssement des actifs :**

La rationalisation et le dessaïssement des actifs est un levier financier commun pour remédier à des déficits à grande échelle et pour amoindrir les frais d'entretien à long terme d'actifs immobilisés dans les livres de la province. En guise d'exercice, il pourrait être bénéfique de réévaluer la condition actuelle et l'utilisation des actifs provinciaux, afin de déterminer si une revitalisation, une rénovation, ou la recherche d'une autre utilisation pourrait être rentable.

---

[6] U -25-02 IL EST RÉSOLU QUE l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick, et plus spécifiquement au ministère du Développement social : 1. D'augmenter immédiatement le nombre de lits consacrés aux soins de longue durée partout dans la province, en donnant la priorité aux zones servies par d'importants hôpitaux régionaux comme celui de Saint John, où la capacité relative aux soins d'urgence subit une pression significative; 2. D'accélérer et d'uniformiser le processus d'évaluation et de placement pour les soins de longue durée, afin de s'assurer que les individus qui ne nécessitent plus de soins hospitaliers puissent être dirigés vers des milieux d'hébergement résidentiel ou de soutien appropriés sans délai; 3. D'investir dans des modèles de soins transitoires et des solutions d'hébergement reposant sur la collectivité afin de réduire la dépendance envers les hôpitaux en tant que milieux de maintien pour les aînés qui sont stables sur le plan médical.

Les gouvernements locaux sont confrontés depuis longtemps au processus onéreux et parfois obscur du dessaisissement, par l'entremise du ministère des Transports et de l'Infrastructure, tout spécialement en ce qui a trait à l'acquisition de terrains excédentaires pour le développement immobilier.

Dans le cas où la province poursuivrait dans cette voie, l'UMNB encourage l'élaboration d'un solide processus d'engagement auprès de nos membres pour s'assurer que chaque actif ainsi désigné soit attentivement considéré par les municipalités et d'autres intervenants potentiels, en particulier le secteur du logement à but non lucratif, pour le développement futur de logements abordables. Ce qui, par conséquent, générerait davantage de revenus pour le gouvernement provincial en raison de meilleures options de logements abordables pour les Néo-Brunswickois et assurerait une utilisation productive des terrains à la grandeur de la province. L'UMNB peut, par l'entremise d'un comité interne, servir de guide dans ce processus, si nécessaire.

### **Politique sur les surfaces routières :**

La réforme de la gouvernance locale a redessiné plusieurs précédentes limites municipales, afin d'inclure d'anciennes zones rurales et d'élargir la portée des gouvernements locaux, au niveau de la géographie et de la population. Le rapport du D<sup>r</sup> Craig Brett intitulé *Vers un nouveau cadre fiscal pour les municipalités*, a fait état d'une augmentation de la population de près de 38 %[7] à l'intérieur des nouvelles limites municipales en raison de cette restructuration.

Avec les nouvelles limites sont venues de nouvelles responsabilités, à la fois par rapport à des services partagés (p. ex. services des incendies) et à certaines infrastructures de routes rurales qui demeurent dans le carnet d'actifs de la province. Le rapport de 2025 sur les statistiques municipales[8] démontre que 17,8 % des budgets municipaux (253 576 000 \$) ont été affectés aux « services de transport », qui se classent toujours au deuxième rang des dépenses les plus élevées, à la suite des services de protection, dans les finances municipales. Sans autre source de revenus et sans connaître la condition réelle de ces routes, les gouvernements municipaux ne peuvent pas accepter d'autres transferts de coûts. C'est pourquoi, en tant que partenaire dans la gestion des actifs, nous encourageons le gouvernement provincial à travailler en collaboration avec des organismes experts dans la province (comme l'Institut des infrastructures du Nouveau-Brunswick) et les gouvernements locaux pour entreprendre une révision factuelle complète de la politique actuelle sur les surfaces routières afin de quantifier les coûts actuels liés à la condition des routes et de créer une structure de coûts en fonction de ces données pour leur entretien à long terme.

---

[7] Craig Brett, *Vers un nouveau cadre fiscal* (2024).

[8] *Rapport de statistiques municipales* (2025).

## **Évaluation des subventions gouvernementales :**

L'UMNB désire émettre une mise en garde par rapport à la réduction ou l'élimination, par le gouvernement provincial, des subventions destinées aux organisations communautaires et sans but lucratif ainsi qu'aux institutions éducatives, dans son approche de réduction des coûts, en raison de leur importance dans la création et le maintien de services communautaires et par rapport au dynamisme global et à la résilience des collectivités. Cela engendre un risque de transfert d'autres services aux municipalités, pour lesquels les gouvernements locaux seraient tenus de combler les coupures provinciales, ce qui mettrait encore plus de pression sur les propriétaires fonciers.

## **Revenus**

### **Impôts fonciers et modernisation de l'imposition :**

La simplification du système actuel des impôts fonciers est un résultat primordial de la refonte des impôts fonciers. Le Nouveau-Brunswick possède l'un des systèmes d'évaluation et de taxation foncière les plus centralisés au Canada, ce qui a entraîné de la confusion autour de ses aspects clés, à savoir comment sont élaborées les politiques d'évaluation et de taxation, comment elles diffèrent l'une de l'autre et quels sont les rôles respectifs des impôts fonciers dans le financement des services publics provinciaux et municipaux. Le rapport intitulé *Ce que nous avons entendu* publié en novembre 2025 démontre que, même si des services municipaux comme les services de police, d'incendie, de loisirs et de transport sont presque entièrement financés par les impôts fonciers locaux, plusieurs citoyens sont incapables de distinguer comment le rôle et l'impact des impôts fonciers locaux diffèrent des autres taxes auxquelles ils sont assujettis, comme la TVH et les impôts sur le revenu.

Les gouvernements locaux partagent l'objectif de la province quant à la création d'un système juste, adéquat et transparent et l'UMNB soutient la révision provinciale de toutes les exemptions, incluant les défis associés au fait que la taxe des routes rurales soit applicable uniquement aux résidences occupées par leur propriétaire, au programme FLIP (programme d'identification des terres agricoles) et aux inégalités créées par le mécanisme de protection contre les hausses marquées de l'évaluation. En permettant une plus grande flexibilité financière sur la fixation des tarifs locaux et en rendant possible le transfert de certains revenus fiscaux aux collectivités locales, la province pourrait offrir aux gouvernements locaux une meilleure capacité d'équilibrer l'accroissement des évaluations en fonction des taux nécessaires afin de générer des revenus adéquats pour financer les services locaux sans surcharger indûment le secteur résidentiel.